

ATTESTATION

NOM :

PRENOMS :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Profession :

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts :

Nature du document officiel joint (carte d'identité, permis de conduire etc)

EXPOSE DES FAITS :

Fait à , le
Signature

Reproduire à la main la mention : « J'ai connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales ».

Article 202 du nouveau code de procédure civile : « *L'attestation contient la relation des faits auxquels son auteur a assisté ou qu'il a personnellement constatés. Elle mentionne les nom, prénoms, date et lieu de naissance, demeure et profession de son auteur ainsi que, s'il y a lieu, son lien de parenté ou d'alliance avec les parties, de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec elles. Elle indique en outre qu'elle est établie en vue de sa production en justice et que son auteur a connaissance qu'une fausse attestation de sa part l'expose à des sanctions pénales. L'attestation est écrite, datée et signée de la main de son auteur. Celui-ci doit lui annexer, en original ou en photocopie, tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature ».*